

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2021

Membres en exercice	14
Membres présents	9
Pouvoirs	2
Votants	11
Date de convocation	18 août 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois août à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, BRILLANCEAU Matthias, CHABAUTY James, COMTE Joël, GIN Anne-Marie, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan

Excusés/absents : VUAILLET Laurent, MAURIN Nathalie, PAILLOUX Danièle, RAINETEAU Jean, LERICHE Benoît

Pouvoir : RAINETEAU Jean a donné pouvoir à BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe ; MAURIN Nathalie a donné pouvoir à GIN Anne-Marie

Secrétaire : Monsieur ROULAUD Jean-Jacques est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°47 – 23.08.2021 : Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Monsieur le Maire,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- VU la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,
- VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux
- CONSIDERANT que la réorganisation de certains services implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial,
- CONSIDERANT la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Charente du 6 juillet 2021 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2021 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Délibération n°48 – 23.08.2021 : Commission d'Appel d'Offre (modifie la délibération n° 23 du 9 juin 2020)

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que, suite çà la démission de M. Jonathan ESCHYLE est nécessaire de modifier la composition de la « Commission d'Appel d'Offre ». Pour les communes de moins de 3500 habitants, les services de la Préfecture rappellent que cette commission doit être composée de sept personnes : le maire, trois titulaires et trois suppléants.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que la composition de la commission d'appel d'offre sera la suivante :

Président : James CHABAUTY

Titulaires : Matthias BRILLANCEAU, Laurent VUAILLET, Jean-Jacques ROULAUD

Suppléants : Patrick ALLEAU, Philippe BOURDIN-FAUSSEREAU, Joël COMTE

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°49 – 23.08.2021: Référent « Tempête » (modifie la délibération n° 23 du 9 juin 2020)

Suite à la démission de monsieur Jonathan ESCHYLE, monsieur le maire explique qu'il y a lieu de nommer un nouveau référent « tempête ». Sur proposition de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Le Conseil municipal désigne en qualité de référent « Tempête » :

Monsieur Benoît LERICHE

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°50 – 23.08.2021 Délégués auprès du SIVOS MONTIGNAC-MARSAC (modifie la délibération n°25 du 9 juin 2020)

Monsieur le maire explique que, suite à la démission de M. Jonathan ESCHYLE, il y a lieu de compléter la liste des délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Syndicat MONTIGNAC-MARSAC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Le Conseil municipal désigne en qualité de délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat MONTIGNAC-MARSAC :

- TITULAIRES : M. James CHABAUTY
Mme Anne-Marie GIN
M. Matthias BRILLANCEAU
- SUPPLEANTS : M. Patrick ALLEAU
M. Philippe BOURDIN-FAUSSEREAU

Délibération n°51 – 23.08.2021 : Référent « gens du voyage » (modifie la délibération n° 41 du 23 juin 2020)

Suite à la démission de monsieur Jonathan ESCHYLE, Sur proposition de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Le Conseil municipal désigne en qualité de référent « gens du voyage »

Joël COMTE

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°52 – 23.08.2021 : Décision modificative n°1 (ouverture de crédits pour achat de mobilier pour l'école)

Monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)
Investissement				
R-10226 : taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	1 600,00
Total R 10 : Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	1 600,00
D-2184 : Mobilier	0,00	1 600,00	0,00	0,00
Total D-21 immo. Corporelles	0,00	1 600,00	0,00	0,00
Total investissement	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
Total général		1 600,00		1 600,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°1 pour les ouvertures de crédits ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Questions et informations diverses

Communauté de Communes Cœur de Charente PLUi/Périmètre Délimité des Abords (PDA) : Monsieur le maire informe le conseil que la commission urbanisme s'est réunie le 23 août à 10h. Les élus ont pris note de la proposition de M. Chazelas, architecte des Bâtiments de France. Le conseil municipal souhaite élargir le PDA en direction d'Aigre, afin d'intégrer le logis de Ver.

Une proposition dans ce sens sera faite à la Communauté de Communes.

La commission a également travaillé sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que sur les critères de zonage.

Arrivée de M. LERICHE

Restauration scolaire : Le retour/réponses de l'ATD16 est prévu pour jeudi 26 août au plus tard.

Monsieur le maire lève la séance à 18h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : 16 septembre 2021 à 18h00.